



**Procès-verbal du conseil d'administration
du 13 juin 2025**

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le vendredi 13 juin 2025 à l'École française de Rome pour les membres et invités basés à Rome et en visioconférence pour les membres situés en dehors de la ville de Rome.

La séance s'ouvre à 9 h 30.

Membres présents ou représentés (14) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie (procuration à Mme Marina GOVOROFF) ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne ;
Mme Pauline DUCRET, représentante élue des membres (procuration à Mme Audrey BERTRAND) ;
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" (procuration à Mme Elena AVELLINO) ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Olivier GINEZ, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par Mme Marina GOVOROFF ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS ;
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des chartes ;
M. Vivien PRIGENT, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés ;
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

Absent excusé (1) :

M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique.

Personnalités à voix consultative :

Mme Albane COGNÉ, directrice des études à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Bérénice WATY, responsable du service d'appui à la recherche ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 1-2025 ;
4. Sorties de collections en bibliothèque ;
5. Rapport social unique 2024 ;
6. Bilan du Référent Laïcité 2024 ;
7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne la signature du contrat pluriannuel de développement pour la période 2022-2028. La date du 5 mai 2025, initialement envisagée, a été reportée du fait de la concordance avec le lancement de l'initiative « Choose Europe for Science » par le Président de la République. La nouvelle date prévue pour cette signature, en présence du ministre, est le 15 septembre 2025. Elle clôturera une demi-journée consacrée au rôle que jouent les écoles françaises à l'étranger dans l'internationalisation et l'innovation en sciences humaines et sociales.

Le deuxième point d'information a trait aux personnels. Le nouveau contrat collectif national (CCNL) a été publié en février et comporte des revalorisations de salaire du personnel local, la grille de rémunération de l'EFR étant adossée à celle des rémunérations nationales. Des régularisations pour les années 2022-2024 sont également à prévoir compte tenu de la rétroactivité de ces mesures. Les nouvelles valeurs seront mises à jour sur la paye du mois de juillet qui intégrera également les rappels de rémunération de 2022 à 2024. Ces revalorisations et régularisations auront des conséquences sur le budget de l'établissement, qui seront exposées au budget rectificatif n° 2 en novembre 2025. Par ailleurs, on observe une revalorisation de l'indemnité de résidence à l'étranger pour les rémunérations des agents publics (80 000 euros). Pour ce qui concerne les mouvements de personnels, la directrice de l'EFR informe le conseil d'administration que le conseil scientifique a approuvé la veille, le 12 juin 2025, sa proposition de nommer C. Quertier au poste de directeur des études pour le Moyen Âge à partir du 1^{er} septembre 2025. La directrice souhaite une bonne poursuite de son parcours professionnel à V. Prigent, qui quittera ses fonctions le 31 août, et souligne le soutien qu'il a apporté aux membres dans la conduite de leurs travaux pendant toute la durée de son mandat. Un autre départ prévu est celui de l'agent comptable de l'EFR, M. Zimmermann, dont le mandat arrive à échéance au 31 décembre 2025. Le recrutement est en cours (trente-trois candidatures reçues dont six retenues pour une audition en visioconférence le 1^{er} juillet). En outre, l'ingénieur chargé du numérique affecté au service commun des EFE libère aussi son poste. Des entretiens sont prévus fin juin 2025 pour son remplacement.

Pour ce qui concerne la stabilisation professionnelle des membres scientifiques, la directrice annonce pour cette année les affectations suivantes: P. Péfau (2^e année) rejoint un poste de chargé de recherche au CNRS (au 1^{er} février 2025), A. Limbada (3^e année) est nommée maître de conférences à

l'université d'Arras, P. Ducret (2^e année) a obtenu un poste à l'université libre de Bruxelles (date de prise de poste dans les mois à venir à définir). Parmi les membres de troisième année, on décompte deux retours dans l'enseignement secondaire, l'obtention d'un *assegno di ricerca*, une candidature au FNRS belge en attente du résultat et M. Oppizzi occupera le support post-doctoral ouvert par le CNRS incluant une mobilité en Italie, en accueil à l'EFR.

En ce qui concerne les sorties des membres scientifiques des années précédentes, N. Minvielle (sortie 2023) et N. Valbousquet (sortie 2022) ont obtenu un poste de chargé de recherche au CNRS, A. Cossu (sortie 2023) un poste de maître de conférences à l'université de Grenoble, C. Troadec (sortie 2019) un poste de maître de conférences à l'université de Clermont-Ferrand.

La liste des admis sur un poste de membre scientifique de l'EFR sera probablement revue une fois la campagne d'emplois tout à fait achevée. En effet, A.-M. Lalanne-Berdouticq, classée sur la liste principale, devrait être nommée à Sorbonne Université. La candidate classée première sur la liste complémentaire devrait être nommée à l'université de Montpellier, et la candidate en second rang sur la liste complémentaire devrait être nommée à l'université de Lyon II. Il sera donc fait appel au candidat classé troisième sur la liste complémentaire, M. Mauger.

Le troisième point d'information concerne le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI proposé en janvier 2025 et validé par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), est actuellement en cours d'examen au ministère. Il sera présenté au conseil d'administration du mois de novembre 2025.

Le quatrième point d'information concerne les ressources de l'École. L'enveloppe de 70 000 euros permettant l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation a été reconduite par la DGRI. La directrice de l'EFR informe le conseil que N. Lubtchansky (Université de Tours) a été proposée en conseil scientifique, au vu de la notification tardive de l'enveloppe et du fait que la chercheuse avait sollicité une délégation au CNRS pour un accueil au CJB mais que cette unité n'a pu en bénéficier cette année.

Une autre subvention, de 100 000 euros, a également été accordée par la DGRI pour la mise en œuvre d'un programme de résidences de jeunes chercheurs au sein de l'*Unione internazionale degli Istituti di archeologia storia e storia dell'arte in Roma*.

Le cinquième point d'information concerne la célébration des 150 ans de l'EFR. En mai 2025 ont été commémorés les cinquante ans du site de la place Navone, sur deux jours ponctués d'événements largement ouverts au public : table ronde sur les restitutions 3D, visites des vestiges du Stade de Domitien dont la présentation a été entièrement revue, réalisation et diffusion d'un film en partenariat avec le CIREVE, exposition sur l'histoire du bâtiment, pose d'une plaque, installation d'une librairie éphémère, etc. La directrice de l'EFR remercie particulièrement É. Bukowiecki et A. Bertrand pour leur implication, ainsi que les deux stagiaires ayant apporté leur appui aux événements et les personnels des services support impliqués.

V. Prigent intervient pour inviter les conseillers à prendre connaissance du procès-verbal du conseil scientifique du 12 juin 2025 où il expose les motifs pour lesquels il n'a pas demandé le renouvellement de son mandat de directeur des études.

La présidente du conseil d'administration félicite la direction pour les actions de valorisation matérielle et immatérielle menées au sein de l'établissement. En effet, il n'est pas aisné de demander aux chercheurs et enseignants-chercheurs de s'impliquer dans ces opérations dont ce n'est pas le cœur de métier, et c'est pourtant le défi qui est relevé avec un succès manifeste pour ces commémorations.

3. Budget rectificatif 1-2025

❖ Tableau des emplois

Ce budget rectificatif n° 1 ne présente pas de modifications pour ce qui concerne la consommation des emplois : celles-ci seront présentées dans le budget rectificatif n° 2 (BR 2). Comme indiqué par la directrice de l'EFR dans ses informations, il conviendra d'inscrire au BR 2 des crédits supplémentaires pour les rémunérations du personnel local portant sur les revalorisations (60 000 euros) et sur les rappels rétroactifs de 2022 à 2024 (75 000 euros), soit 135 000 euros au total pour l'année 2025. Pour les rémunérations des agents publics de l'EFR, on constate une augmentation de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) d'un montant de 80 000 euros (+ 5,75 % d'augmentation depuis octobre 2024). Au total, les augmentations des dépenses en personnel se montent à 215 000 euros.

❖ Les dépenses

Autorisations budgétaires

Les modifications introduites par le budget rectificatif sont limitées : 180 000 euros en autorisation d'engagement et 217 000 euros en crédits de paiement, pour régulariser certaines dépenses engagées en 2024 et payées effectivement en 2025. L'évolution des recettes (85 k€) étant moindre que les dépenses, il s'ensuit une aggravation de 132 458 euros du déficit budgétaire, qui passe de 1 072 646 euros au budget initial à 1 205 114 euros au BR 1.

Une diapositive sur l'évolution du solde budgétaire met en évidence l'impact des versements sur recettes fléchées, notamment les sommes perçues au titre des ERC (Rotarom17 en 2023). Les crédits de paiement sont passés de 7 628 000 euros en 2022 à 8 860 000 euros en 2025, tandis que les recettes ont observé une baisse (de 7 954 000 euros en 2022 à 7 655 000 euros en 2025).

Dépenses par destination

Bibliothèque : 3 000 euros ont été octroyés pour le projet Wikidata.

Diffusion des savoirs : 9 000 euros supplémentaires ont été accordés pour les commémorations des 150 ans de l'EFR. À ce jour, les dépenses pour ces commémorations sont estimées à 64 000 euros.

Formation : on observe une réduction des dépenses de 4 500 euros, due à des annulations d'ateliers doctoraux.

Immobilier : 90 000 euros supplémentaires se répartissent comme suit : la somme de 25 000 euros a permis la remise à norme du système anti-incendie au palais Farnèse, en partenariat avec le STBI de l'ambassade, dans l'attente d'un projet plus important avec des travaux prévus en 2026 et 2027, et 65 000 euros pour l'entretien des volets et fenêtres du bâtiment de place Navone.

Pilotage : 40 000 euros supplémentaires pour ajuster les frais de changement de résidence et 21 000 euros en crédits de paiement uniquement et en investissement pour l'achèvement du site des publications de l'EFR et pour des interventions d'importance sur le site institutionnel de l'EFR.

Recherche : 71 000 euros se répartissent entre 30 000 euros sur les recettes fléchées et 41 000 euros au titre des programmes structurants de l'EFR (donc 15 000 euros perçus de la Fondation Thyssen).

❖ Les recettes

Une diapositive sur l'évolution des recettes précise les diverses sources de financement. Les financements publics progressent de 49 000 euros (fondation Thyssen, fonds Arpamed, etc.) et la subvention pour charge de service public (SCSP) de 34 000 euros (23 000 euros pour les financements des accueils de doctorants et 11 000 euros pour couvrir les augmentations des cotisations pensions civiles).

❖ **Équilibre financier**

Le solde budgétaire, déficitaire, se monte à 1 205 114 euros, impliquant un prélèvement sur la trésorerie de 792 666 pour l'EFR et 412 448 pour ce qui concerne les recettes fléchées.

❖ **Situation patrimoniale**

Le compte de résultats considère les opérations sur l'année, ayant pour conséquence une perte comptable passant de 487 198 euros à 586 266 euros. Il sera difficile pour l'établissement de présenter un compte de résultat excédentaire pour 2025, d'autant que les augmentations pour le personnel permanent n'ont pas encore été intégrées.

En 2024, une capacité d'autofinancement avait pu être dégagée (38 000 euros) ; en 2025, elle est estimée négativement à hauteur de 196 266 euros.

Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement disponible se chiffrait à 2 439 000 euros, soit 110 jours de dépenses de fonctionnement. Sur les chiffres présentés au présent BR 1 le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2025 devrait se monter à 1 643 000 euros, soit 74 jours de fonctionnement. Pour rappel, le seuil prudentiel correspond à l'équivalent de 15 jours de fonctionnement.

❖ **Plan de trésorerie**

Bien que le déficit budgétaire se traduise par un prélèvement en trésorerie, le niveau de celle-ci est encore bien supérieur au seuil prudentiel.

❖ **Opérations sur recettes fléchées**

En 2025, les opérations sur recettes fléchées portent sur 223 k€ en recettes pour 635 k€ de dépenses. Il s'ensuit un prélèvement de 412 k€ sur la trésorerie fléchée de l'établissement qui devrait s'élever à 367 k€ au 31 décembre 2025.

La proposition de délibération est lue en séance. La représentante du ministère demande des précisions sur le nombre de jours de fonctionnement du fonds de roulement disponible. L'agent comptable précise que le fonds de roulement disponible est la somme mobilisable une fois pris en compte des montants provisionnés comme les versements au titre du *Trattamento di fine rapporto* (TFR) ou des travaux prévus.

L'avis du ministère a été transmis le 12 juin 2025. La représentante du ministère rappelle les critères qui prévalent désormais pour l'estimation de la santé financière d'un établissement, notamment les seuils prévus en jours de dépenses de fonctionnement pour la trésorerie et le fonds de roulement, ou la proportion de dépense de personnels. Ainsi, le BR 1 peut être adopté au vu de ces seuils.

La directrice complète le propos en rappelant toutefois que la subvention pour charge de service public octroyée par la tutelle pour la masse salariale ne couvre désormais plus les dépenses de personnel. La représentante du ministère répond que l'EFR n'est pas un établissement en alerte au sens du décret du 5 décembre 2024 établissant les nouveaux critères de santé financière des établissements de l'ESR. Elle rappelle également la circulaire du Premier Ministre appelant à une gestion prudentielle des fonds publics. Il s'agit d'un enjeu national.

La présidente du conseil d'administration demande des précisions sur le projet Wikidata. La responsable de la bibliothèque indique que ce projet s'inscrit dans la démarche science ouverte engagée au niveau de l'établissement. Il est basé sur un nettoyage des données de l'annuaire des membres permettant de disposer de données fiables, contrôlées, qui s'appuient sur d'autres référentiels de la science ouverte.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 1-2025 à l'unanimité.

4. Sorties de collections en bibliothèque

La responsable de la bibliothèque a communiqué une note aux conseillers. Elle propose une liste de microfiches et de microfilms à désherber (environ 90 % du fonds), leur usage s'étant perdu. Il s'agit d'éliminer des microfiches concernant des périodiques et des monographies acquises dans les années 60, celles-ci ne correspondant plus à un besoin des utilisateurs. Une étude préalable a été conduite en bibliothèque. En ce qui concerne les périodiques, la plupart des titres sont disponibles avec des états de collections très complets dans plusieurs bibliothèques du réseau URBiS. Certaines rares sont conservées dans l'attente, notamment, du passage à un support numérique.

La responsable de la bibliothèque conclut en rappelant que les désherbages sont documentés, dans l'optique de conserver une documentation permettant de retracer l'histoire des acquisitions.

La directrice de l'EFR remercie la responsable de la bibliothèque pour l'attention portée aux archives de la bibliothèque, y compris pour les collections ayant été supprimées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie des collections proposée dans la documentation préparatoire.

5. Rapport social unique 2024

Comme chaque année, le rapport social unique est présenté en séance. Ce document a été présenté au comité social d'administration du 5 juin 2025. Sur les rémunérations du personnel, la directrice de l'EFR rappelle l'augmentation de 5 points d'indice des traitements indiciaires des agents publics de l'établissement. Elle attire également l'attention sur le travail effectué en matière de sécurité incendie, en partenariat avec l'ambassade, notamment le démarrage d'une collaboration avec une société de gardiennage chargée d'effectuer depuis le mois d'octobre 2024 une veille nocturne et les jours fériés à l'intérieur du palais Farnèse.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins une abstention le rapport social unique pour l'année 2024.

6. Bilan du Référent Laïcité 2024

La présentation d'un bilan, désormais requis par la tutelle, est présenté en séance pour l'année 2024. On ne relève pas de problème particulier sur la question, aucun manquement au principe de laïcité n'ayant été signalé au référent. Pour l'établissement, l'enjeu de la laïcité porte plus spécifiquement sur les relations avec les institutions pontificales, dans le cadre de l'organisation de manifestations scientifiques ou de diffusion des savoirs conjointes. La référence à la charte de la laïcité a été intégrée au règlement intérieur. La directrice rappelle que ce bilan est présenté depuis 2024 et a fait l'objet d'une transmission au ministère.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan du référent Laïcité pour l'année 2024.

7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice de l'EFR résume les objets de la majeure partie des accords et conventions présentés en séance : accueils de chercheurs, de stagiaires, reversements pour des manifestations scientifiques, octroi de fonds (Arpamed), aides à la publication. La directrice mentionne plusieurs conventions-cadres de coopération scientifique dont celle avec l'Archivio di Stato de Venise, la bibliothèque nationale de Naples, avec le Centre Jacques Berque, la Casa de Velázquez et l'IRMC pour les études

maghrébines, avec la fondation Gramsci qui conserve les archives du parti communiste italien, et enfin celle avec l'ambassade de France en Italie pour la production de podcasts (« Palazzo Farnese si racconta ») dans le cadre des commémorations prévues en septembre 2025, dont un épisode concerne l'EFR.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR par délégation du conseil d'administration.

8. Questions diverses

V. Prigent sollicite des précisions concernant l'utilisation des fonds de l'ANR « Monacorale » dans le cadre d'un contrat de gestionnaire amené à intervenir sur d'autres activités et estime que le responsable scientifique du programme ainsi que lui-même, en tant que le responsable de la section, n'en n'ont pas été dûment informés. Il s'interroge aussi sur la temporalité du recrutement de cette gestionnaire comprenant le mois d'août (fermeture de l'EFR). Des réponses sont apportées par la directrice et l'agent comptable : le projet ANR prévoyait une somme pour la gestion administrative. Cette gestion a été assurée par l'EFR sur toute la durée du programme. Ces fonds ont été utilisés d'avril à septembre 2023, correspondant à un pic d'activités du projet et à la disponibilité d'un personnel formé. Par ailleurs, l'établissement n'est fermé que deux semaines au mois d'août, qui sont des congés obligatoires pour les personnels. V. Prigent ne se considère pas satisfait des réponses apportées. En l'absence de davantage d'éléments factuels, la présidente clôture le débat.

V. Prigent remarque que certains personnels n'ont pas de fiche de poste. La présidente prend bonne note de cette observation et le CA veillera à la suite qui sera donnée à cette demande.

La séance est close à 11 h 15.